Image not found or type unknown

Escroquerie d'avocat sur les frais d'honoraires.

Par **mika**, le **03/09/2008** à **21:32**

Bonjour,

une personne a pris un avocat pour un jugement qui a eu lieu.
la question se base sur les honoraires de l'avocat. dans un premier temps, l'avocat a réclamé un chèque de 1000 euros d'accompte, par la suite, il annonce à cette personne que la totalité de la facturation sera portée à 7500 euros. la personne fait un chèque de 6500 euros à l'avocat.
l'avocat le recontacte et lui propose un paiement en liquide de 6000 euros en échange du chèque de 6500 euros non encaissé. l'avocat précise que la facturation sera portée sur 1000 euros.
la personne comprend que c'est une escroquerie et refuse.
Aujourd'hui elle se pose la question si l'avocat va réellement pouvoir justifier une facturation de 7500 euros.
pouvez vous me répondre assez rapidement.
merci d'avance.

Par **JamesEraser**, le **03/09/2008** à **22:31**

Que dit le bâtonnier ?
Experatooment

Par **mika**, le **03/09/2008** à **22:40**

la personne n'a pas encore vu le batonnier.elle se demande s'il faut aller jusque là ? il va dire à l'avocat qu'il veut une vrai facture à sa juste valeur.
Qu'en pensez vous merci pour vos reponses.

Par **seb**, le **03/09/2008** à **23:40**

bonsoir je suis cette personne je voudrait savoir quelle et mon meilleur recours
1/ le rencontrais et lui faire comprendre qu il doit me revoir la facture sinon j irais voir le batonnier ou le laisser encaisser 7500 euro et puis faire valoir mes droit pour info nous etions quatre a etre juger ensemble dans la meme affaire avec tous des avocat different pour le 1er 1700euros d avocat pour le 2 eme 1900 euro d'avocat et le 3eme 1800euros reste moi 7500 euro que doit je faire merci

Par **JamesEraser**, le **04/09/2008** à **13:36**

Déjà, il faut se reporter aux modalités de paiement qui ont été fixées entre vous et l'avocat. C'est minimum, il est tenu de le faire lors du premier entretien. S'il ne vous a pas précisé clairement les honoraires de ses prestations, prenez directement rendez vous avec le bâtonnier.
C'est la méthode la plus efficace. Bien entendu, exhibez lui les divers courriers qui vous ont été adressés par cet avocat. Et surtout, conservez les originaux.
Experatooment

Par **seb**, le **04/09/2008** à **23:09**

merci james j'etais d'accord au debut et il m'a fait signé un papier avec cette somme mais je ne connaissait pas le prix en general j'ai peur d'avoir etait trop naif et que je ne puisse pas avoir de recours

Par **Stephanie8230**, le **05/09/2008** à **00:59**

Votre question soulève deux problèmes:
1. Les honoraires de cet avocat sont t-ils justifiés? Je ne peux pas répondre a cela mais l'avocat en question devrait pouvoir répondre. Il a du vous fournir ses tarifs lors de la première consultation avec une estimation du volume d'heure.
2. Cet avocat manifestement ne respecte guère la déontologie de la profession: il ne veut pas vous remettre une facture avec le montant réel des honoraires acquittes dans le but sans doute de frauder le fisc. Il se peut qu'il ait réellement travaillé pour 7500 euros et qu'il est donc

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

droit a ces honoraires. Toutefois, il n'a pas le droit de vous refuser la facture totale, ni de vous demander de le payer en liquide. Reprenez contact avec lui et demander des explications. Et envoyez une lettre au batonier pour l'informer de la situation.

Par **seb**, le **05/09/2008** à **09:41**

merci stephanie je le rencontre ce matin pour voir avec et eclaircir la chose et non il ne ma jamais remis de detail ni meme parlé du nombre d'heure

Par **seb**, le **05/09/2008** à **22:41**

j ai vu l avocat et il m'a dit que j avais signé un papier d'accord de prix et que celui ci couperé court toute reclamation car les honoraire sont libre de prix

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés